

Des éditeurs de presse en ligne signent une charte d'édition électronique

Dans l'espoir de mettre fin au pillage de leur contenu, Les Echos, l'Agefi, Investir, Libération, Le Monde, La Tribune et ZDNet viennent de signer une Charte d'édition électronique, destinée à garantir les droits des internautes, des éditeurs et des auteurs, et adoptée par le GESTE le 25 avril dernier. Aux termes de ce document, les citations, analyses et revues de presse sont autorisées dans le respect des règles de la propriété intellectuelle. Les reproductions électroniques, panoramas de presse, résumés, créations d'archives et diffusion via un intranet sont, quant à eux, soumis à l'accord préalable de l'éditeur. Le Syndicat national des journalistes a vivement réagi à la signature de cette charte, rappelant que « les journalistes sont les véritables détenteurs des droits d'auteur sur leurs œuvres ». Critiquant l'initiative des éditeurs de la presse électronique qui « ne peuvent pas », selon lui, « se substituer aux journalistes quand bien même en seraient-ils les employeurs », le SNJ les a invité à conclure avec les journalistes des accords pour réexploiter, quel que soit le support, les œuvres de ces derniers dans la plus grande sécurité juridique.